

la journée internationale de lutte des femmes a 100 ans !

Le 8 mars c'est :

- de réfléchir aux progrès considérables accomplis en matière d'égalité femmes hommes et de se tourner vers les défis qui doivent encore être relevés, des luttes qui doivent encore être menées ;
- l'occasion de saluer les réalisations des femmes et de faire valoir leurs besoins et leurs préoccupations sur la scène nationale, européenne et internationale ;
- cette journée nous rappelle également que la lutte pour les droits des femmes est un défi qu'il faut relever tous les jours de l'année.

8 mars 2010 : la question des retraites sous les feux de la rampe

Le gouvernement annonce une nouvelle réforme allongeant les durées de cotisation, reportant l'âge légal de départ à la retraite : ce serait particulièrement désastreux pour les femmes.

Les femmes disposent d'un montant total de pension inférieur de 38 % en moyenne à celui des hommes : conséquence des inégalités de salaire durant leur carrière et aussi des interruptions, du temps partiel consécutifs aux charges de famille qu'elles ont dû supporter.

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros.

55 % des femmes sont au minimum contributif (580 euros) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (83 %) sont des femmes (629 euros).

Sous prétexte d'égalité les pouvoirs publics menacent les droits familiaux et conjugaux, MDA (majoration de la durée d'assurance) par exemple, qu'il faut préserver pour compenser les inégalités de fait entre les femmes et les hommes

La CGT propose :

- **le droit à une retraite pour tous et toutes dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement, au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète, indexée sur les salaires ;**
- **aucune pension inférieure au Smic, pour une carrière complète.**

Des défis à relever, des luttes à mener

Ensemble, faisons respecter l'obligation de résultat de la négociation pour la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- négocions l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises et les branches sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... Ces négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en obligeant les employeurs et l'Etat employeur à appliquer la loi du 26 mars 2006 visant plus précisément l'égalité salariale entre les femmes et les hommes d'ici fin 2010, sous peine de sanctions financières ;
- revalorisons les métiers dits « féminins » : l'augmentation des salaires, la validation des acquis de l'expérience (Vae), la reconnaissance des diplômes, en sont les moyens ;
- réduisons le temps de travail et faisons respecter le droit au repos dominical ;
- résorbons la précarité et améliorons les conditions de travail : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps pleins ;
- exigeons une évaluation sexuée des risques professionnels sur la santé des femmes au travail.

Les parents ont droit à un accueil de qualité pour leurs enfants.

La maternité ne doit pas avoir un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.

Le congé parental, par exemple, réduit le taux d'activité des mères de deux enfants ; ce sont souvent les raisons financières qui sont invoquées mais aussi le manque de moyens de garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux.

À l'issue de ce congé, pris par 2 % seulement des hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus incertain.

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par les mères. L'insuffisance des propositions des modes d'accueil est criante.

La réforme du Complément de Libre Choix d'Activité (indemnisation du Congé parental) envisagée par le gouvernement ne peut se faire sans que des solutions concrètes ne soient trouvées à la pénurie des modes d'accueil de qualité pour les jeunes enfants qui pénalise sévèrement les parents, les mères surtout.

La CGT propose :

- ➔ de développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous et partout ;
- ➔ d'allonger le congé maternité à 24 semaines et le congé paternité à un mois ;
- ➔ de raccourcir le congé parental, mieux le partager entre les deux parents et mieux le rémunérer sur la base du dernier salaire.

8 mars 2010 : départ de la 3^e marche mondiale des femmes

Après 2000 et 2005, la marche mondiale des femmes organise une 3^e marche du 8 mars au 17 octobre 2010.

Des actions collectives seront organisées en France, en Europe et dans le monde. Autour de quatre thèmes :

- ➔ Biens communs, biens publics ;
- ➔ Paix et démilitarisation ;
- ➔ Travail des femmes, autonomie financière ;
- ➔ Violences envers les femmes.

En 2010, la Marche mondiale marchera :

- ➔ pour afficher persévérance et force, en rassemblant des expériences, des cultures politiques et des origines ethniques diverses, tout en ayant une identité et un objectif commun : surmonter l'ordre actuel injuste qui entraîne la violence et la pauvreté et construire un monde basé sur la paix, la justice, l'égalité, la liberté et la solidarité ;
- ➔ en solidarité avec les femmes qui n'ont pas la liberté de le faire, à cause de la guerre ou des conflits, de la division sexuelle du travail qui maintient les femmes prisonnières chez elles... ;
- ➔ pour réclamer nos droits et résister à ceux qui veulent supprimer les droits déjà conquis au cours de nos luttes contre l'offensive des fondamentalistes religieux et des secteurs conservateurs de la société et de l'État ;
- ➔ pour dénoncer le système capitaliste, sexiste, raciste et xénophobe, qui exploite le travail quotidien reproductif et productif des femmes, tout en concentrant les richesses dans les mains de quelques-uns.

**Tant qu'il subsistera des inégalités,
nous marcherons contre les violences et la pauvreté
et pour l'égalité !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.